



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Maire.

**PRESENTS [13]** : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Magalie LE ROUX, Ange LE LAN, Delphine LE GAL, Laëtitia ROYANT, Chantal PICARDA, Nicolas HALOPEAU, Hélène FRADET, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H, Nicolas DEL SORDO, Pierre JULOU.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [2]** : Valérie LAMY a donné procuration à Daniel HENAFF, Patrick LE GALLIC a donné procuration à Sébastien WACRENIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Solenn FLOC'H

**DATE DE LA CONVOCATION** : Mardi 09 Juin 2020

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

#### **A- Nature des Commissions Municipales**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les commissions municipales constituent des instances consultatives et préparatoires aux séances de Conseil Municipal. Elles sont également un lieu de propositions et d'échanges. Chaque commission est présidée par un le Maire ou un adjoint au Maire. Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire à l'initiative de l'élu qui la préside ou à la demande des membres qui la composent. Le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal au nom du bureau municipal (maire et adjoints) la constitution des Commissions suivantes :

- ❖ 1- Commission Affaires Scolaires / Enfance Jeunesse
- ❖ 2- Commission Culture, Santé et Solidarités
- ❖ 3- Commission Environnement / Développement Durable
- ❖ 4- Commission RH/ Finances
- ❖ 5- Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Urbanisme
- ❖ 6- Commission Vie Communale (Sports, Vie Associative, Communication)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 abstention, 0 contre), d'adopter la formation des commissions suivantes :

- 1- Commission Affaires Scolaires / Enfance Jeunesse,
- 2- Commission Culture, Santé et Solidarités,
- 3- Commission Environnement / Développement Durable,
- 4- Commission RH/ Finances,
- 5- Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Urbanisme,
- 6- Commission Vie Communale (Sports, Vie Associative, Communication).

#### **B- Désignation des membres des Commissions Municipales**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de former les différentes commissions de la façon suivante :

**1- Commission Affaires Scolaires / Enfance Jeunesse (présidée par Mme Magalie LE ROUX):** Mme Magalie LE ROUX, Mr Olivier EVANNO, Mr Nicolas DEL SORDO, Mr Daniel HENAFF.

**2- Commission Culture, Santé et Solidarités (présidée par Mr Daniel HENAFF):**

Mr Daniel HENAFF, Mr Nicolas Halopeau, Mme Chantal PICARDA, Mme Solenn FLOC'H, Mme Hélène FRADET, Mme Valérie LAMY, Mr Patrick LE GALLIC.

**3- Commission Environnement / Développement Durable (présidée par Mr Sébastien WACRENIER):**

Mr Sébastien WACRENIER, Mr Ange LE LAN, Mme Magalie LE ROUX, Mme Chantal PICARDA, Mme Solenn FLOC'H, Mr Pierre JULOU.

**4- Commission RH/ Finances (présidée par Mr Sébastien WACRENIER):**

Mr Sébastien WACRENIER, Mr Ange LE LAN, Mme Delphine LE GAL, Mme Laëtitia ROYANT, Mr Olivier EVANNO, Mr Daniel HENAFF.

**5- Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Urbanisme (présidé par Mr Ange LE LAN) :**

Mr Ange LE LAN (Président), Mr Daniel HENAFF, Mme Delphine LE GAL, Mr Nicolas HALOPEAU, Mme Laetitia ROYANT, Mr Olivier EVANNO, Mr Patrick LE GALLIC.

**6- Commission Vie Communale : Sports, Vie Associative, Communication (présidée par Mr Sébastien WACRENIER):**

Mr Sébastien WACRENIER, Mr Nicolas DEL SORDO, Mme Lætitia ROYANT, Mr Pierre JULOU, Mr Patrick LE GALLIC, Mme Hélène FRADET.

**2- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur Le Maire précise que cette commission doit être composée du Maire, qui en est le Président, de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ajoute, que cette Commission, compétente dans le cadre des marchés publics remplit les rôles suivants : - elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, - elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché, - elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché, - elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux - elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Monsieur Le Maire appelle ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) d'élire :

- comme membres titulaires : Mr Olivier EVANNO, Mr Nicolas DEL SORDO, Mr Ange LE LAN.

- comme membres suppléants : Mme Delphine LE GAL, Mme Chantal PICARDA, Mme Laetitia ROYANT.

<b>3- DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b>
--

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public obligatoire dans chaque commune. Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Le conseil d'administration comprend un nombre égal de membres élus et de membres nommés. Le Conseil d'Administration du CCAS comprenait (dans les précédentes mandatures) en sus du Maire 4 membres élus et 4 membres nommés. Monsieur Le Maire précise que les membres élus sont désignés au sein du Conseil municipal tandis que les membres nommés sont désignés par le Maire par arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) d'élire pour le Conseil d'Administration du CCAS : Mr Daniel HENAFF, Mme Hélène FRADET, Mr Nicolas HALOPEAU, Mme Solenn FLOC'H.

#### **4- DESIGNATION DES DELEGUES AU COLLEGE ELECTORAL DE MORBIHAN ENERGIES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués communaux qui seront amenés à siéger au Collège électoral du Syndicat Morbihan Energies. Ce collège constitue un relais entre les Communes et le Comité Syndical Morbihan Energies. Les délégués désignés devront se réunir prochainement pour élire les délégués qui siégeront en Comité Syndical.

Monsieur Le Maire invite ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de désigner Mr Ange LE LAN et Mr Sébastien WACRENIER pour remplir les fonctions de délégué au collège électoral de Morbihan Energies.

#### **5- DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GCSMS DORN HA DORN**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Dorn Ha Dorn. Le GCSMS est issu de la mutualisation, au 1er janvier 2018, des services d'aide à domicile portés par 9 CCAS dont celui de Meslan et l'association ADOM sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Monsieur Le Maire invite ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) d'élire :

- comme membre titulaire : Mr Daniel HENAFF.
- comme membre suppléant : Mme Chantal PICARDA.

## **6- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Monsieur Le Maire précise que le CNAS permet aux agents de la Collectivité de bénéficier de prestations d'action sociale (Chèques vacances, tickets de cinéma à un tarif préférentiel, prêts...).

Monsieur Le Maire invite ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de désigner Mr Sébastien WACRENIER délégué auprès du Comité National d'Action Sociale.

## **7- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET MEMOIRE**

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un correspondant Défense et Mémoire. Pour le volet « Défense », ce délégué devient un interlocuteur privilégié pour les sujets relatifs à la défense, il est destinataire d'une information régulière du Ministère de la défense, il est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et peut s'occuper du recensement citoyen. Pour le volet « Mémoire », le correspondant sera en relation avec la section départementale de l'Organisation Nationale des Anciens Combattants (ONAC) et pourra mettre en place les cérémonies du souvenir et des actions dans les écoles.

Monsieur Le Maire invite ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de désigner M. Olivier EVANNO en tant que correspondant Défense et Mémoire de la Commune.

## **8- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu référent sécurité routière qui sera associé au programme de sensibilisation mis en place par le Service Risques et Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le référent peut notamment organiser des opérations de sensibilisation à destination des enfants (concours Gastounet, journée de sécurité routière à vélo...).

Monsieur Le Maire invite ensuite les candidats volontaires à se faire connaître.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de désigner Mme Magalie LE ROUX comme élu référent "Sécurité Routière" et Mr Nicolas HALOPEAU en tant que suppléant.

## **9- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT ACCESSIBILITE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un élu référent Accessibilité qui suivra les avancées communales en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de désigner Mr Sébastien WACRENIER comme élu référent « Accessibilité ».

## 10- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sachant que compte tenu du nombre d'habitants (strate entre 1000 et 3499 habitants), le montant maximal pouvant être alloué au maire s'établit à 51.6% de l'indice brut terminal et à 19.8% de ce même indice pour les adjoints. Monsieur Le Maire ajoute que lors de la précédente mandature, les taux des indemnités allouées avaient été les suivants :

- 43% de l'indice brut terminal pour le Maire,
- 11,47% de l'indice brut terminal pour le 1<sup>er</sup> Adjoint,
- 6% de l'indice brut terminal pour les 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint et 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention) d'instituer à compter du 28 mai 2020, les taux d'indemnité suivants :

- l'indemnité du Maire est fixée à 43% de l'indice brut terminal.
- l'indemnité du 1er adjoint est fixée à 11.47% de l'indice brut terminal.
- l'indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint est fixée à 9% de l'indice brut terminal.
- l'indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint est fixée à 19.8% de l'indice brut terminal.

Réunion du 16 juin 2020 // Délibérations n°1 A et B, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC <b>PROCURATION</b> Sébastien WACRENIER	Pierre JULOU
Sébastien WACRENIER	Hélène FRADET	Solenn FLOC'H
Delphine LE GAL	Valérie LAMY <b>PROCURATION</b> Daniel HENAFF	Nicolas HALOPEAU
Magalie LE ROUX	Olivier EVANNO	Nicolas DEL SORDO